

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/10295\*  
19 août 1971  
FRANCAIS  
ORIGINAL ; ANGLAIS

---

LETTRE EN DATE DU 19 AOUT 1971, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre que vous a adressée le 16 août 1971 le Premier Ministre adjoint, Ministre des affaires étrangères de la République arabe unie (A/8357, S/10293), au sujet de la situation dans la zone de Gaza.

Comme je l'ai indiqué dans mes lettres précédentes, dont la plus récente est datée du 9 février 1971 (S/10107), la République arabe unie et les autres Etats arabes ont organisé et entretenu une campagne de terreur aveugle dans la zone de Gaza. Les principales victimes en ont été et en sont les habitants arabes locaux. Les activités terroristes consistent à lancer des bombes dans des rues populeuses, à massacrer des femmes et des enfants innocents et à achever, dans les hôpitaux, des Arabes blessés lors d'attaques terroristes précédentes. Ces actes visent à répandre la violence et l'insécurité au sein de la population arabe locale afin de l'empêcher d'améliorer sa situation et de la maintenir dans l'état de misère et de surpeuplement créé du temps de l'occupation égyptienne.

Depuis juin 1967, les organisations terroristes arabes ont tué 219 résidents arabes de la zone de Gaza, dont 51 femmes et 29 enfants, et blessé 1 314 habitants arabes, dont 118 femmes et 239 enfants.

Plusieurs exemples récents mettent en lumière la nature des attaques terroristes et les méthodes employées :

---

\* Egalement publié sous la cote A/8363.

Le 2 avril 1971, à 13 heures (heure locale), une mine posée par des terroristes arabes sur un chemin de sable utilisé par les fermiers locaux près de Rafiah a explosé sous une charrette. Quatre résidents arabes, un homme, une femme, une jeune fille de 17 ans et une fillette de 3 mois ont été tués.

Le 10 avril, à 11 h 30, une fillette de 7 ans et son frère âgé de 13 ans ont été tués, et leurs deux soeurs et leur mère blessées par l'explosion d'une charge placée par des terroristes près de leur maison à Rafiah.

Le 27 avril, à 7 heures, 18 résidents arabes, dont 7 enfants et 1 homme de 80 ans, ont été blessés par une grenade à main lancée par un terroriste dans une rue peuplée de Gaza.

Le 11 juin, 2 résidents arabes ont été tués et 79 blessés par trois grenades à main lancées par des terroristes arabes à Gaza. A 5 heures, une grenade a été lancée contre un autobus civil plein d'habitants locaux se rendant au travail. La grenade a explosé à l'intérieur du bus. Quelque 20 minutes plus tard, deux autres grenades étaient lancées sur une place au centre de Gaza contre un groupe de travailleurs attendant leur moyen de transport pour se rendre au travail.

Le 18 juillet, à 10 h 45, 9 élèves, 2 enseignants et le portier de l'école municipale Falastin de Gaza ont été blessés par une grenade à main lancée par des terroristes à l'intérieur de l'école alors que les enfants passaient leurs examens.

Le 5 août, à 8 h 15, 1 enfant de trois ans a été tué et 3 autres ayant entre cinq et douze ans ont été blessés par deux grenades à main lancées par des terroristes dans le camp de réfugiés de Jabaliya.

Le 16 août, le jour même où la lettre susmentionnée de la République arabe unie vous était adressée, 23 résidents arabes ont été blessés par une grenade à main lancée par un terroriste dans le quartier Sajia de Gaza. Quatre d'entre eux, dont un enfant, ont été gravement blessés.

Interrogé à la télévision israélienne le 23 février 1971, le Commandant adjoint du soi-disant Front populaire de libération de la Palestine dans la zone de Gaza, Mohammed Moussa Yassin, connu aussi sous le nom de Abu Nimr, qui avait été arrêté par les autorités israéliennes, a déclaré que de nombreux meurtres étaient en fait des "règlements de comptes". Yassin lui-même a été troublé par un de ces assassinats, le meurtre d'un couple arabe par son organisation terroriste, qu'il a décrit dans les termes suivants :

"Le mari a été tué mais la femme a survécu et a été emmenée à l'hôpital. Le quartier général nous a ensuite dit de la tuer à l'hôpital - ce que nous avons fait. Nous avons agi de façon très cruelle. Jadis," - a-t-il ajouté - "nous donnions un ou deux avertissements. Mais maintenant nous tuons immédiatement, sans aucune preuve réelle."

De tels assassinats ne sauraient être tolérés. Israël est responsable, comme l'a également stipulé la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité en date du 14 juin 1967, de la sûreté, du bien-être et de la sécurité de tous les habitants des régions qu'il administre.

En raison du surpeuplement, de l'extrême concentration des habitants et d'autres facteurs, tel le grand nombre de bâtiments en mauvais état, les camps de réfugiés ont offert un champ particulièrement commode aux opérations de terrorisme. De fait, au cours des derniers mois, les réfugiés résidant dans des camps ont constitué un pourcentage important des victimes d'attaques terroristes. Face à une telle situation, les autorités israéliennes ont été contraintes de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans les camps de réfugiés. Cela a nécessité la construction de routes d'accès à l'intérieur des camps, entraînant en certains endroits la démolition des maisons.

Toutes les mesures possibles ont été prises pour éviter que les habitants des maisons ainsi touchées aient à en souffrir indûment. Aucune démolition n'a lieu sans qu'un autre logement, d'une qualité au moins équivalente, ait été fourni aux occupants de la maison. Dans la plupart des cas, les nouveaux logements sont d'une qualité supérieure. Si les occupants préfèrent aux logements offerts par les autorités des habitations neuves de leur choix, ils sont libres de s'y installer. Les personnes évacuées reçoivent une indemnité pour toutes les dépenses qu'elles ont effectuées sur les bâtiments évacués et une allocation pour couvrir les frais de déménagement dans les nouveaux logements. Des arrangements sont pris pour permettre aux personnes évacuées de conserver leur ancien emploi. Le cas échéant, un nouvel emploi leur est fourni.

Les accusations contenues dans la lettre de la République arabe unie apparaissent particulièrement risibles si on les compare au triste bilan des 19 années pendant lesquelles l'Égypte avait occupé la bande de Gaza. Pendant cette période, la région était pratiquement devenue un camp de concentration; sa population était soumise à des restrictions sans fin, privée de la liberté de

mouvement et de moyens d'existence et terrorisée par un régime militaire de répression. Les prisons étaient remplies de suspects politiques et la torture y était communément pratiquée.

Le 10 mars 1962, Radio-La Mecque décrivait l'oppression de la population arabe de la bande de Gaza par les gouvernants égyptiens dans les termes suivants :

"Ce sont là les méthodes mêmes utilisées par le dictateur Hitler dans les pays qu'il a occupés au cours de la guerre mondiale."

Le 12 octobre 1961, Radio-Damas déclarait sans ambages que l'Egypte exerçait une tyrannie dans la bande de Gaza.

Des milliers de Gazaïtes ont tenté de fuir cet enfer. Le 15 octobre 1955, Subhi Sayd al-Kilani écrivait dans le quotidien jordanien Hawl al-Alem que ces gens "fuyaient cette malédiction qui consiste à vivre sous la domination égyptienne dans la bande de Gaza".

Les autorités égyptiennes ont réservé aux réfugiés un traitement particulièrement cruel. Le 19 mai 1950, le quotidien jordanien Falastin a interviewé un groupe de 510 réfugiés qui s'étaient enfuis de Gaza. "Sous-alimentés et mal vêtus," - écrivait-il - "les réfugiés ont déclaré qu'ils étaient maltraités par les autorités égyptiennes. Chaque réfugié détenait une carte délivrée par les Egyptiens qui portait interdiction d'employer le porteur, que ce soit contre rémunération ou non."

Le 27 juin 1957, Radio-Bagdad a dénoncé le traitement infligé par l'Egypte aux réfugiés. Elle a annoncé que 80 000 réfugiés de Jéricho protestaient contre le fait que l'Egypte était le seul pays musulman qui ait interdit aux réfugiés de travailler sur son territoire.

Le Ministre des affaires étrangères de la République arabe unie choisit de critiquer la construction de routes et la démolition de certaines habitations de réfugiés rendue nécessaire par cette construction, alors qu'une telle entreprise a pour but de prévenir la violence et d'assurer la sécurité et le bien-être de la population. Et pourtant nul n'a oublié que les autorités égyptiennes ont démoli des centaines de maisons à Gaza non pas pour assurer la paix et la sécurité, mais pour faire la guerre en versant le sang. De fait, des centaines de maisons ont été rasées par les Egyptiens aux abords orientaux de la ville pour ouvrir aux chars

une route militaire en direction d'Israël. A la différence des autorités israéliennes qui se sont préoccupées de reloger les personnes évacuées et de leur verser une indemnité, l'administration égyptienne a rejeté toutes les demandes d'indemnisation des expulsés.

Alors que les gouvernants égyptiens ont opprimé et exploité la population locale, les autorités israéliennes ont pour politique de s'efforcer constamment de promouvoir le bien-être et le développement de la zone de Gaza.

Quatre-vingt-quinze pour cent des personnes en quête d'emploi, y compris les réfugiés, ont trouvé du travail, alors que, sous l'occupation égyptienne, sévissait un sous-emploi forcé considérable. Depuis 1967, le nombre d'ateliers industriels est passé de 230 à 600 et le nombre d'ouvriers qui y sont employés de 1 500 à 5 000. Un nouveau centre industriel est en construction dans la partie septentrionale de la bande de Gaza; ce centre emploie déjà actuellement des centaines de personnes, des réfugiés pour la plupart. Six écoles professionnelles ont été construites qui dispensent un enseignement à 1 500 élèves, dont 70 p. 100 de réfugiés. Plusieurs centaines d'autres élèves ont déjà terminé leurs études et ont trouvé un emploi. Une infrastructure moderne, comprenant notamment un réseau de routes et un réseau de distribution d'électricité, est en train de se créer. Le système vétuste d'adduction d'eau est amélioré et prolongé. La construction d'un quai a été entreprise à Gaza. Ce quai constituera l'amorce d'un port local qui offrira une capacité d'environ 200 000 tonnes par an. Une polyclinique centrale moderne a été inaugurée récemment qui fournit des services médicaux d'un niveau jamais connu auparavant dans la région. Le niveau de vie général et le revenu moyen des familles se sont considérablement élevés.

La campagne de terrorisme qui s'adresse à la population arabe locale de la région de Gaza ainsi que la propagande d'excitation et de récrimination exercée à ce propos par la République arabe unie et d'autres Etats arabes, propagande dont la lettre du 16 août 1971 de la République arabe unie est un exemple, ont évidemment pour but de troubler et de gêner la politique et les efforts poursuivis par Israël en vue de maintenir la tranquillité et d'encourager le progrès et le développement dans la zone de Gaza. La République arabe unie est évidemment mécontente de toute amélioration apportée aux conditions de vie de la population locale qu'elle a cruellement opprimée pendant 19 ans. Elle préférerait voir la population de Gaza

stagner dans l'immobilisme et le mécontentement et être irrémédiablement soumise au terrorisme et aux attentats perpétrés par elle de l'extérieur.

Pour sa part, Israël est résolu à poursuivre sa politique et ses efforts pour assurer la sécurité et le bien-être de la zone de Gaza et de ses habitants.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël  
auprès des Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH

